

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

OBJET DU MARCHÉ :

Conception, mise en pages dans différents formats et édition de documents de communication

Date limite de réception des offres :

Vendredi 16 septembre 2011 à 16h00

Courrier à adresser à :

Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre
12 bis rue de Nieppe
59181 STEENWERCK

Téléphone : 03 28 43 86 60

Télécopieur : 03 28 43 86 66

Courriel : contact@payscoeurdeflandre.net

- **Article 1**

Acheteur public – pouvoir adjudicateur :

M. Jean-Pierre Allossery
Président du syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre
Hôtel de ville d'Hazebrouck
Place du Général de Gaulle
59190 HAZEBROUCK

Nom des personnes auxquelles des renseignements peuvent être demandés :

M. Nicolas Ségard
Directeur du syndicat Mixte du Pays Coeur de Flandre
nsegard@ville-hazebrouck.fr
03.28.43.44.45. ou 03.28.43.86.60.

M. Matthieu Duchaussoy
Chef de projet du syndicat Mixte du Pays Coeur de Flandre
m.duchaussoy@payscoeurdeflandre.net
03.28.43.86.60.

- **Article 2 : conditions de retrait des dossiers et de remise des offres**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Le dossier pourra être :

- soit téléchargé sur le site : <http://www.payscoeurdeflandre.net>
- soit envoyé aux entreprises après une demande par fax ou par mail établie à l'attention de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre

Les offres devront être envoyées sous enveloppe cachetée contre récépissé à :
Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre
« Marché à procédure adaptée – Conception, mise en pages dans différents formats et édition de documents de communication »
12b rue de Nieppe
59181 STEENWERCK

L'offre devra parvenir à l'adresse indiquée avant **le 16 septembre 2011 à 16 heures.**

- **Article 3 : contenu des offres**

L'enveloppe contiendra :

1. Le formulaire MAPA paraphé à chaque page, daté et signé sur la dernière
2. Le cahier des clauses particulières daté et signé sur la dernière page,
3. Le bordereau des prix unitaires/forfaitaires et des délais de réalisation complété, daté et signé,
4. Le détail estimatif des prix complété, daté et signé,
5. Le catalogue des prix de l'entreprise,
6. Les références et des exemples de réalisation,
7. Une note sur la démarche écologique de l'entreprise et de ses sous-traitants,
8. les pièces justifiant la situation administrative de l'entreprise

- **Article 4 : langue de rédaction et unité monétaire**

La langue utilisée pour les offres de prix, les dossiers de candidature et toutes autres pièces est le français.

Les candidats sont informés que le marché sera conclu dans l'unité monétaire : Euro.

- **Article 5 : critères d'attribution**

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères indiqués ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critère d'attribution</i>	<i>Pondération</i>
Le prix	40%
Les références et délais	40%
La prise en compte de l'environnement	20%

- **Article 6 : Analyse des offres**

Critère 1 : Le prix

Les offres de prix seront notées globalement sur 100 sur la base de l'offre de prix reprises dans le détail estimatif (hors cout de distribution).

La formule retenue pour attribuer une note à l'offre financière est la suivante :

$$\text{note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{offre financière étudiée} + \text{prix moyen}}$$

NB : le prix moyen est la moyenne des différentes offres financières.

Critère 2 : Les références et délais

Les références et délais seront notés sur 100 (la note maximum étant obtenue par le délai le plus court) :

- ❖ Les références de la société (exemple de réalisation) noté sur 80 ;
- ❖ Le délai de conception de la prestation noté sur 20 ;

Critère 3 : Prise en compte du respect de l'environnement

La prise en compte du respect de l'environnement sera notée sur 100 (la note maximum étant obtenue par l'offre la plus respectueuse de l'environnement) :

- ❖ L'utilisation de papiers recyclés noté sur 25 ;
- ❖ L'utilisation d'encres végétales noté sur 25 ;
- ❖ La labellisation « écologique » de l'imprimeur (imprim'vert , ISO 14001,...) noté sur 25 ;
- ❖ Les démarches annexes de l'entreprise en charge de la conception pour limiter leur impact environnemental noté sur 25 ;

- **Article 7 : Délais de validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

